

DÉCISION

N°: 2022-56

Exécutoire le : 1 5 SEP. 2022 Publiée le : 1 5 SEP. 2022 Visée le : 1 5 SEP. 2022

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du Cabinet Itinéraires Avocats Contentieux Indivision Benoit (Contentieux PLUi Ex-Calb)

Le Président de Grand Lac.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10;

Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 portant délégation au Président de Grand Lac pour le choix des avocats et la défense de la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions;

Considérant que par un jugement en date du 7 juin 2022, le tribunal administratif de Grenoble a rejeté la requête formée par l'indivision Benoit;

Considérant que les requérants en première instance ont interjeté appel du jugement rendu le 7 juin 2022 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de Grand Lac d'assurer sa défense dans le cadre de ce contentieux.

DÉCIDE:

ARTICLE 1: DESIGNATION DU CABINET ITINERAIRES AVOCATS

Le cabinet d'avocat Itinéraires Avocats (87 rue de Sèze – 69 006 LYON) est désigné pour défendre les intérêts de Grand Lac devant toutes les juridictions qui seront amenées à statuer dans le cadre du contentieux Indivision Benoît relatif au PLUi Ex Calb.

ARTICLE 2: NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur.

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- 1º Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 13 septembre 2022,

Le Président, Renaud BERETT

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation du Cabinet Itinéraires Avocats - Contentieux Indivision Benoit (Contentieux PLUi Ex-Calb) -

Date de transmission de l'acte :

15/09/2022

Date de réception de l'accusé de

15/09/2022

réception :

Numéro de l'acte :

dec292 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20220913-dec292-AR

Date de décision :

13/09/2022

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.8. Decision d ester en justice